

**10ème Conférence des Etats parties
à la Convention des Nations Unies contre la corruption
Atlanta, 11-15 décembre 2023**

Déclaration de la France

Prononcée par M Julien Buissart

**Sous-directeur des sanctions, des normes économiques et de la
lutte contre la corruption**

4 min

Monsieur le Président,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je remercie les Etats-Unis pour l'accueil et la présidence de cette Conférence des Etats-parties. Avant de concentrer mon propos sur les enjeux de cette Conférence, qui sont particulièrement importants cette année, je souhaiterais affirmer que la France s'associe pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne. C'est à titre national que je prononcerai quelques mots complémentaires.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté la guerre d'agression illégale de la Russie et nous sommes pleinement solidaires de l'Ukraine et de son peuple. Par ailleurs, la France réitère sa ferme condamnation des attaques terroristes commises par le Hamas et d'autres groupes terroristes contre Israël et sa population ; elle exprime sa préoccupation face à l'aggravation de la crise humanitaire à Gaza et appelle à une trêve humanitaire immédiate et durable, qui doit conduire à un cessez-le-feu.

La corruption porte atteinte aux fondements de nos démocraties, au développement économique et social, aux droits de l'Homme et à la protection de l'environnement. La lutte contre la corruption est un impératif que nous devons tous prendre à bras le corps, ensemble. La France s'implique de manière particulièrement active dans l'ensemble des efforts internationaux contre la corruption et entend poursuivre son action à cet égard. Elle a ainsi décidé de tableur dans cette conférence une résolution portant sur l'intégrité des marchés publics.

La Convention des Nations Unies contre la corruption, seul instrument universel en la matière, constitue un outil essentiel pour encourager les Etats parties à adopter un cadre juridique et institutionnel efficace et effectif pour endiguer la corruption. Cette conférence est l'occasion de célébrer le vingtième anniversaire de la Convention. Sa mise en œuvre est désormais impérative. Cet objectif d'une

importance essentielle ne peut être accompli sans un mécanisme d'examen d'application performant. Ce sera un des enjeux principaux de cette conférence : il s'agit de permettre aux Etats parties d'initier dès maintenant nos échanges sur les modalités de la prochaine phase d'examen.

La lutte contre la corruption constitue une priorité fondamentale de la France. Dès 2013, il y a dix ans, elle a institué un parquet à compétence nationale dédié à la lutte contre la grande délinquance financière, le parquet national financier ainsi qu'un service de police chargé d'enquêter sur les faits de corruption, l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales. Leurs actions ont permis la saisie d'1,2 milliard d'actifs depuis leur création. La même année, la France a aussi créé une Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique, chargée de promouvoir la probité et l'exemplarité des responsables publics, de contrôler la déontologie des responsables et agents publics, d'encadrer le lobbying et, bien sûr, de diffuser une culture de l'intégrité. A ces institutions s'ajoute l'Agence française anticorruption, institué en 2016, dont l'action de contrôle comme de conseil des acteurs privés et publics a permis de renforcer la diffusion d'une culture de l'intégrité chez ces derniers, la Cour des comptes exerçant par ailleurs de longue date le contrôle du bon emploi des fonds publics.

Une lutte efficace contre la corruption ne peut se faire sans la participation de la société civile au sens large. Les acteurs de la société civile contribuent au renforcement de la transparence et peuvent évaluer la mise en œuvre et la qualité des politiques et des lois. C'est pourquoi nous avons fait de la consultation de la société civile un élément central de l'élaboration de notre Plan national de lutte contre la corruption 2024-2027.

La lutte contre la corruption doit également prendre en compte les enjeux émergents en matière de criminalité environnementale, qui est l'une des formes de criminalité organisée les plus lucratives dans le monde. La France a pu contribuer à la faire reconnaître comme un crime grave au niveau international et est déterminée à combattre tout le spectre d'activités qu'elle englobe, y compris ses liens avec la corruption.

Nous sommes certains que cette conférence permettra une mobilisation collective à la hauteur des enjeux qui se présentent à nous. La France demeure engagée, avec tous les Etats-membres à faire avancer notre combat commun contre la corruption.

Je vous remercie Monsieur le Président.